

AFFAIRE N°3 - Electrification rurale Programme 1976 : Emprunt d'un montant de 1 000 000 de F à contracter auprès de la CRCAMR.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Directeur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion vient de me faire savoir que son organisme a retenu au profit de la Municipalité un prêt d'un montant de 1 000 000 de F au titre du programme Catégorie B 1976 d'électrification rurale.

C'est ainsi que des extensions pourront se faire dans les écarts ruraux suivants :

- BRETAGNE

- . Extension Chemin DAMBREVILLE
- . Extension CD50 (jonction Chemin Gaudieux avec chemin Eaux et Forêts 250 m)

- SAINT.FRANCOIS

- . Extension chemin La Comète (500 m)
- . Extension chemin MAILLOT

- MONTAGNE

- . Extension vers propriété BENARD et terrain communal (400 m)
- . Extension vers DEPECHE (900 m)
- . Extension en partie Chemin BAILLIF
- . Extension vers Chemin NEUF
- . Extension vers SERVAUX à Saint-Bernard.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- de me donner votre accord de principe sur le programme qui vous est présenté ;
- de m'autoriser à contracter un emprunt de 1 000 000 de F auprès de la CRCAMR pour financer ces travaux.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Je vous signale que les extensions que nous vous proposons peuvent être modifiées si vous le jugez nécessaire.

M. Bruno BOYER - Est-ce que la Mairie n'aurait pas reçu une pétition concernant l'extension du chemin situé au-dessous de la clinique de Sainte-Clotilde ?

LE MAIRE - C'est une extension un peu particulière. Mais je n'ai rien reçu à ce sujet.

Je vous rappelle que cette liste n'est pas définitive.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

+

+

+

Le Conseil Municipal
Où l'exposé du Maire
Et après échange de vues :

- Prend en considération et donne son accord sur le programme présenté, après accord de la Direction Départementale de l'Agriculture ;
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant des travaux	1 000 000 F
.....	

Soit au total 1 000 000 F

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion, aux conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de UN MILLION de Francs destiné à financer les travaux d'électrification rurale du programme 1976 et dont le remboursement s'effectuera en 12 années à partir de 1977.

Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

M. TESSIER - Puisque nous parlons de chemins qui vont être adjugés très prochainement, je pense que la Municipalité devrait faire preuve de plus de rigueur vis à vis des adjudicataires. Cela nous éviterait ainsi de voir des chantiers commencés depuis longtemps et qui ne sont pas achevés. C'est, par exemple, le cas des travaux de la rue Ruisseau des Noirs.

LE MAIRE - C'est un problème qui est éternel. L'entreprise est libre de mener son action comme elle veut.

M. TESSIER - A certains endroits, il y a des dangers permanents.

M. FERRERE - Je suis du même avis que mon Collègue TESSIER : Les travaux sont commencés mais ne sont jamais terminés.

LE MAIRE - Vous semblez croire qu'il y a négligence de la part de la Municipalité. Une fois que les prix ont été fixés, nous n'avons plus qu'un contrôle technique.

M. BOURHIS - La Municipalité n'est pas au courant de la gestion de l'entreprise

LE MAIRE - L'entreprise établit son planning de travail comme elle veut.

M. Eric BOYER - Les entreprises sont-elles encore dans les limites ?

LE MAIRE - Oui.

M. Eric BOYER - Je me permets de signaler qu'à chaque fois qu'une entreprise

LE MAIRE - Elles sont quand même pénalisées.

M. BOURHIS - Il y a plusieurs formules d'adjudications :

- . La formule rapide ;
- . La formule moyenne ;
- . La formule à long terme.

M. BOYER Bruno - Le Maître d'Oeuvre pourrait exiger un planning des travaux de la part de l'entreprise adjudicataire.

M. GERARD - Il faut reconnaître aussi que certaines entreprises manifestent de la mauvaise volonté.

M. TESSIER - Il y a des dangers permanents à la rue Ruisseau des Noirs.

M. BOURHIS - Lors de la dernière réunion de circulation, il a été demandé à l'entreprise d'accélérer les travaux de la rue Ruisseau des Noirs.

M. TESSIER - L'entreprise aurait dû établir un planning. Je vous répète qu'à la Rue Ruisseau des Noirs, il y a des risques permanents.

LE MAIRE - Il suffit d'envoyer un agent.

M. RIVIERE - L'Inspection du Travail devrait avoir un droit de regard sur les chantiers.

LE MAIRE - L'Inspection du Travail ne s'occupe que des risques encourus par les travailleurs.

M. RIVIERE - Elle devrait d'occuper aussi des risques encourus par les riverains.

M. TESSIER - En plus, les commerçants demanderont des remises d'impôts, étant donné qu'ils n'ont pas exercé pendant toute l'année.

LE MAIRE - Si vous êtes d'accord, nous pourrions nommer une commission qui irait visiter les chantiers et au besoin mettre les entreprises en demeure.

M. Eric BOYER - Si l'entreprise a un certain délai pour réaliser tels ou tels travaux et que pendant 3 ou 4 mois, elle ne travaille pas, il y a quelque chose qui ne va pas.

LE MAIRE - Je vous rappelle que c'est nous qui fixons les délais. Si les délais sont longs, nous payons moins cher que si les délais étaient courts, par exemple.

M. TESSIER - Il y a quand même faute quelque part. Nous avons sans doute estimé trop longs les délais mais les travaux ne doivent pas être suspendus.

M. GERARD - Il aurait fallu faire cette remarque au niveau des avant-projets.

LE MAIRE - Les entreprises travaillent dans leur intérêt. Ce n'est qu'une question de rentabilité.

Vous êtes tous d'accord pour qu'une commission aille sur place et voir ce qui se passe. Il y aura MM. BOURHIS - TESSIER - Bruno BOYER - RIVIERE - Eric BOYER.

M. BOURHIS - Je signale aux membres de la commission que les visites de chantiers ont lieu tous les mardis.

LE MAIRE - Une convocation vous sera envoyée par la Direction des Services Techniques.